

FONDATION DE ROMAINMÔTIER

L'ECRITOIRE

Chronique de la Fondation de Romainmôtier

Décembre 2019

Edito,

Chère Amie, cher Ami de Romainmôtier,

Voici une année que la Fondation de Romainmôtier achetait la Maison du Prieur.

Que de chemin parcouru avec toutes les personnes de bonne volonté qui ont accompagné cette reprise et qui ont permis de redécouvrir la Maison du Prieur dans sa pureté architecturale, mais également de mettre en lumière les nombreuses énigmes qui vont démultiplier nos réflexions sur cette rénovation tout au long des prochaines années !

La Commission de planification, souhaitée et mise en place par le Conseil de Fondation, a débuté son important travail de réflexion. Bernard Verdon en présente les grands axes et les étapes essentielles dans cette édition.

La recherche de documents présentant Romainmôtier est toujours aussi fascinante. Quelques photos d'archives vous conviennent à cette découverte. Elles mettent en lumière la dynamique de notre patrimoine et participent sans nul doute à son renouveau et à nos réflexions partagées.

On le pressent, cette bâtisse est d'une richesse monumentale et le renouvellement constant de nos regards sur la Maison du Prieur démontre la valeur ajoutée de ce patrimoine pour la Fondation.

Je tiens à vous adresser à tous, Amies et Amis de Romainmôtier, mes vœux de bonheur et de succès pour 2020 et me réjouis, avec les membres de la Fondation de Romainmôtier, de vous accueillir à nouveau à Romainmôtier.

Olivier Grandjean,
Président de la Fondation de Romainmôtier



Maison du Prieur, 1902 : photo carte postale collection Olivier Grandjean

Quel avenir pour la Maison du Prieur de Romainmôtier ?

Propriétaire du monument depuis décembre 2018, la Fondation de Romainmôtier vit un temps d'interrogations concernant l'affectation future de la Maison du Prieur, édifice parmi les plus emblématiques du quartier abbatial.

Implantée en extrémité Sud de l'ancien enclos monastique, la Maison du Prieur doit se reconverter, en particulier en passant d'un statut d'usage privé lié à l'ancienne propriétaire Mme Katarina von Arx, à un statut d'usage public relatif à l'identité et à la vocation de la Fondation.

Refuge d'une aventurière, femme libre d'esprit, au cours de ces dernières décennies, la Maison du Prieur est aujourd'hui confiée aux bons soins et aux réflexions d'une Commission de planification chargée d'en révéler le potentiel d'affectation à la Fondation propriétaire.

Mais comment s'y prendre ? Comment convertir un édifice historique aussi chargé d'histoire ? Quel usage réserver à un monument d'exception situé sur l'extrémité Sud de l'ancienne enceinte monastique ? Comment affecter un édifice constitué d'une partie centrale imposante flanquée de deux annexes dont l'une, perpendiculaire, enjambe le Nozon et l'autre, accolée sur toute la longueur du bâtiment, servait autrefois, sous ses arcades, de lieu de dépôt et d'accès à l'édifice ?

Voilà résumées les questions prioritaires posées aux membres de la Commission de planification. Afin de répondre aux attentes de la Fondation, la commission réunit des personnes provenant des domaines du patrimoine, de l'histoire, de l'économie, du tourisme, de l'architecture, de la communication et de l'innovation ainsi que du domaine politique.

Réunir des personnes n'est pas encore suffisant pour émettre des suggestions pertinentes d'affectations, encore faut-il transmettre au préalable à ce groupe de personnes les bases utiles à ses futures prises de position, à savoir les données historiques, architecturales et monumentales disponibles permettant d'appréhender sereinement la complexité de ce bien public.

Complexité est bien le terme à mettre en évidence dans le cadre de ce travail de réflexion car un grand monument est un objet complexe dont il faut analyser tous les aspects avant d'y toucher. Un grand monument est aussi un bien public à part entière qui fait partie du patrimoine d'une population.

Un monument ancien n'est que très rarement monolithique, il est formé de strates et chaque époque y apporte la sienne. Dès lors, il s'agit de prendre conscience que l'affectation à proposer ne sera qu'une couche supplémentaire devant s'intégrer au tout préexistant. Ceci ne peut que justifier l'intervention à venir et surtout, l'impératif droit à l'expression contemporaine comme une couche nouvelle en sachant que la copie de l'une des couches précédentes ne ferait que compromettre la clarté de lecture du monument.

Réunir des personnes n'est pas encore suffisant s'il ne règne au sein du groupe formé la dynamique du respect, de l'écoute et de la confiance mutuelle accordée à toute parole émise, signant ce que l'on appelle communément le travail pluridisciplinaire sans oublier la rigueur scientifico-technique qui doit laisser place à la créativité, au talent et à la poésie de chaque membre de la commission.

Le bon choix de la future affectation à proposer à la Fondation de Romainmôtier sera ainsi le produit d'une alchimie complexe, faite de personnes et de réflexions devant conduire à proposer la meilleure forme d'avenir pour le monument.

J'en suis convaincu, le critère de réussite de ce futur choix d'affectation réside dans la qualité des personnes formant la commission de planification. Personnes qui, par leur capacité psychologique, sont prêtes à accepter sans retenue, ni à priori, la confrontation des idées qu'implique le processus pluridisciplinaire.

Le travail actuellement en cours de la commission de planification s'achèvera au printemps 2020. Un rapport final, constitué de recommandations, sera dès lors transmis à la Fondation de Romainmôtier, seule responsable pour en assumer la mise en œuvre.

Bernard Verdon
Membre de la Fondation
Président de la Commission de planification

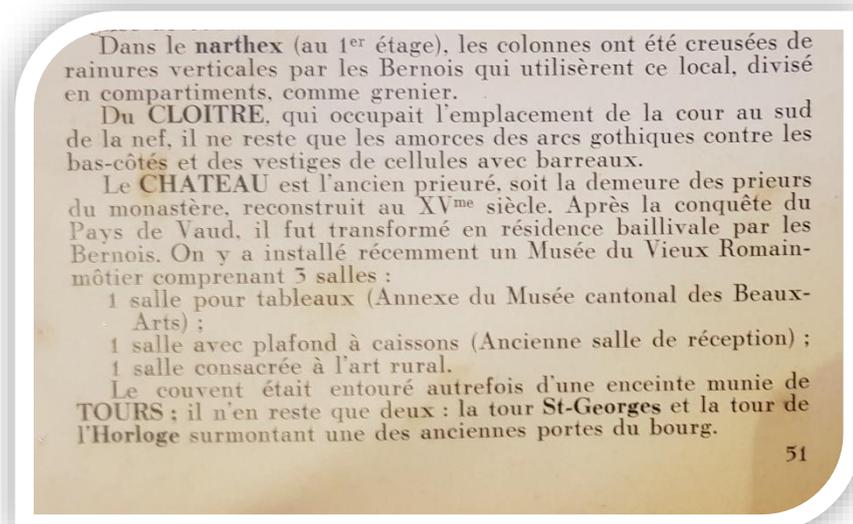
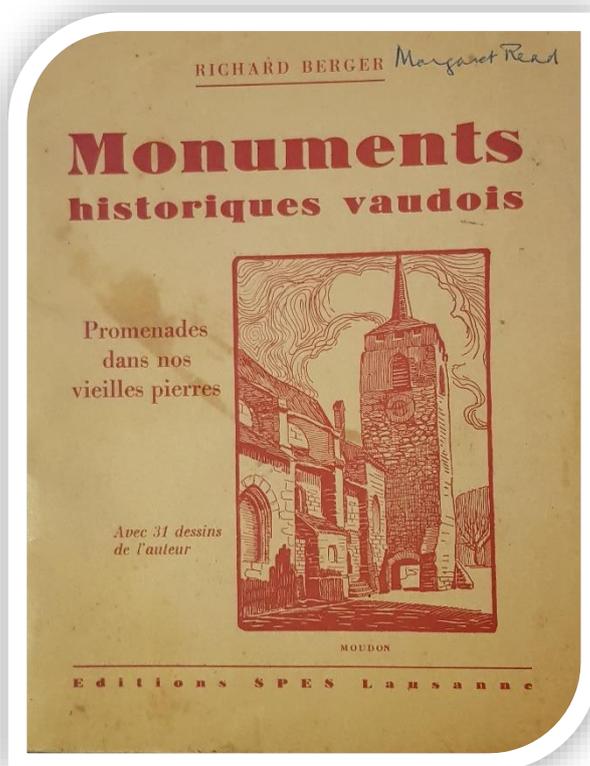
Clin d'œil sur le passé !

Durant la guerre, Richard Berger publie un ouvrage sous le titre « Monuments historiques vaudois - Promenades dans nos vieilles pierres ».

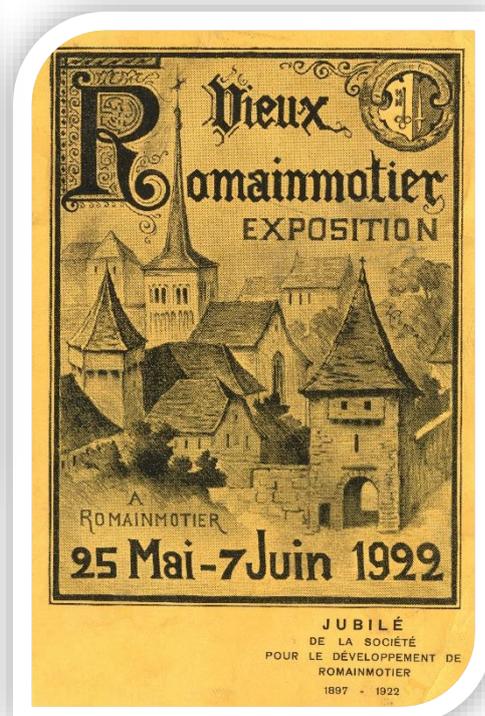
Cet écrit, illustré de ses fameux dessins et gravures, fait la description du Château et rappelle également la présence du Musée du Vieux Romainmôtier, ainsi que les trois salles dédiées à des expositions.

En 1952, à l'occasion de la célébration des 1'500 ans de Romainmôtier, des œuvres du peintre François Bocion seront également exposées au Château.

Une exposition organisée par Ernest Manganel, conservateur du Musée des Beaux-Arts, alors que simultanément, François Daulte est conservateur du Musée du Vieux Romainmôtier et membre du comité d'organisation de ce jubilé qui marquera toute la région.



Une salle pour l'exposition de tableaux est indiquée « Annexe du Musée cantonal des Beaux-Arts ».



Affiche du Musée du Vieux Romainmôtier

Rubrique à bras...

L'écritoire a bien une résonance réelle, puisque ce petit meuble orne désormais la salle du Restaurant du Prieur.



Quant à cet objet, dont l'usage semble avoir disparu de nos jours, quoique sa mention dans certains propos politiques lui confère encore bien des valeurs..., nous ramène au 19^{ème} siècle !

Un crachoir : en ce temps, alors qu'il était fréquent de cracher par terre, facilitant malheureusement la propagation de fléaux comme la tuberculose, le crachoir devient un objet de santé publique, couramment placé dans les bureaux, les salons (crachoirs au sol) ou dans les bistrotts (crachoir de comptoir). Gagerons que celui-ci tiendra le pavé haut dans la Cour du Cloître !

